Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 22 Châabane 1446
21 Février 2025

N° 22

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **378**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **379**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **383**
Homologation de résolutions **384**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **384**
Avis aux créanciers..... **390**
Convocations
Sociétés anonymes **392**
Actes Administratifs
Avis au public **396**
Divers
Avis au public..... **397**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE ALFET EL MACHIA

Société anonyme

Au capital de 9 800 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle - Bir El Kassaa - Ben Arous

Identifiant Unique RNE : 1426251 P

En vertu du procès-verbal de l'AGE tenue le 26/12/2024, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 27/12/2024 sous le n°24804683 Quittance n°9619, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 13/02/2025 sous le n°202512223, il a été décidé d'agréer la cession de 138000 actions de la société SICAR AMEN au profit de la société TUNISIE FARINE.

2025R00376SANB2

SOCIETE LA FINANCIERE WIDED SICAF

Société anonyme

Au capital de 55 000 000 Dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V - Tunis

Identifiant Unique (RNE) : 0433556 P

En vertu du procès-verbal de l'AGE tenue le 28/12/2024, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 3/01/2025 sous le n°25500013 Quittance n°28+24, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 13/02/2025 sous le n°202512150, le capital social de la Société La Financière Wided SICAF a été réduit d'une somme de cinq millions de dinars (5 000 000 DT). Ainsi, le capital social de la société passe de 60 000 000 dinars à 55 000 000 dinars.

2025R00377SANB2

Société de Distribution des Articles de Conditionnement

"SODIAC EMBALLAGES"

Sté anonyme

Au capital de 5 millions de TND

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 0026402C/A/M 000

Conformément au procès-verbal de l'assemblée du 15 Janvier 2025, enregistré à la recette des finances de la place de la République à Radés le 17 Janvier 2025 sous le numéro 25700162, et le numéro M004871 a été déposé, un exemplaire de celui-ci a été inscrit au registre national des entreprises le 7 Février 2025 sous le numéro 20257611. Il a été décidé :

1- Révocation d'un administrateur :

L'Assemblée a décidé de révoquer Monsieur Moncef Abidi de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

2- Nomination d'un nouvel administrateur :

L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Mohamed Jerbi en qualité d'administrateur pour un mandat de trois années, prenant fin à l'AGO de 2027 appelé à approuver les comptes sociaux de l'exercice 2026.

2025R00379SANB2

Renouvellement du mandat du directeur général

Société «UTS PALMA - SA»

Société Anonyme

Au capital de 8.610.550 Dinars

Siège social : 20 Rue des entrepreneurs - Charguia II - Tunis

RNE : 1376292V

MF : 1376292V/A/M/000

Matricule CNSS : 567189-30

Suivant procès verbal du conseil d'administration de la société unité de traitement des surfaces des profilés d'aluminium maghrébin «UTS PALMA-SA» en date du 03 février 2025 enregistré le 13 février 2025, à la recette des finances rue des paradis Ariana sous le numéro 25701676, quittance n° 22358 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 17 février 2025 sous le numéro 202512989, il a été décidé à l'unanimité de renouveler le mandat du Directeur Général de le société, Monsieur Salah BOUGHARRAF, pour une période de deux ans.

2025R00399SANB2

Démission d'un directeur Général Adjoint

Chakira Câble

SA au capital de 11.200.000 Dinars

Siège Social : 40 Rue du 18 Janvier 1952- 1001 Tunis

IU : 0001855X

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 12 décembre 2024, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 17 Février 2025, sous le n° 25800572 quittance n° M015594, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 17 Février 2025, sous le N°202513070, il a été décidé, à l'unanimité, l'acceptation de la démission de Madame Naama Elloumi Ben Chaabane de ses fonctions de Directeur Général Adjoint.

2025R00414SANB2

Opération de réduction du capital social et appel public à la souscription

Sté ALCHIMY SA

Capital : 625.000 DT

Identifiant Unique N° 1314287G

Sise à Imm. Assila Rue Agareb 5100 Mahdia

En vertu du PV de l'AGEO du 27/01/2025 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 30/01/2025 N°25700729 Quittance N°M00009193/ M001997 et publié au RNE le 12/02/2025 le capital social est réduit à 625.000 DT et un appel à la souscription à la décision de l'augmentation du capital à 2.880.000 DT est généré à l'ordre de 2.880.000 actions pour le prix de 1 DT pour les actionnaires et la Société Maxula Capital et le public sous l'égide du Commissaire de l'exécution du programme de sauvetage Mr. Makrem Abderrahman sis à l'Avenue Lieutenant Bejaoui Imm. Cojeb Tower Bureau N°7 Sousse.

2025S00200SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société WIDED SERVICES

SARL au capital de 490 000 Dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V - Tunis

Identifiant unique : 0719293 V

En vertu du procès-verbal de l'AGE tenue le 02/5/2024, enregistré à Montplaisir - Tunis le 29/01/2025 sous le n°25800591 Quittance n°M011785, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 13/02/2025 sous le n°202512146. Il a été décidé ce qui suit :

1- Nomination de M. Hafedh Dami et M. Mohamed Salah Achouri en qualité de nouveaux Gérants de la société et ce pour toute la période restante de l'exercice 2024 et les deux années suivantes 2025 et 2026.

2- Agrément de la cession des 525 parts sociales de la société INOPLAST à M. Hafedh Dami et cession de 4250 parts sociales de la société LA FINANCIERE WIDED SICAF à M. Mohamed Salah Achouri.

2025R00375SRLB2

SOCIETE MAXPACK BUSINESS PLUS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 DT

Résidence Hadayak Essada, Jardins d'el Menzah - 2094 Mnihla

Identifiant Unique : 1647220K

En vertu du PV de l'AGE du 13/01/2025, enregistré le 12/02/2025 à la recette des finances de Cité Ettadhamen, sous le n°25501003, quittance n°M017485 et déposé au RNE Ben Arous le 14/02/2025 sous le n°12765/2025, est décidé ce qui suit :

1. La dissolution de la société

2. La nomination de Mr. Mohamed Takei Eddine Aouem comme liquidateur de la société.

2025R00381SRLB2

Liquidation

SOCIETE TUNISIAN MECANIC COMPANY Sarl

Capital social : 5.000,000 dinars

Siège social : 17, Rue Kaâb Ibn Malik, El Menzah 6

Identifiant unique : B1226162

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté du 23/10/2024, enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 27/12/2024 sous le numéro 24510695 quitt. 158552, et par annonce publiée au Registre National des Entreprises sous le numéro 20259475 le 05/02/2025, il a été décidé la dissolution de la Société TUNISIAN MECANIC COMPANY Sarl et la nomination de Mme Sahar Yousfi, dont le bureau est situé au 11, Rue Belhassen Jrad, Ariana, téléphone 56 746 457, en qualité de liquidateur.

Les créanciers de la société sont invités à présenter leurs justificatifs de créance au bureau du liquidateur dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de la date de la présente annonce.

2025400471SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Prospectus de souscription

Nom de l'entreprise : société civil local oudhna services.

Capital social : dix mille dinars ou plus.

Siège social de l'entreprise : Quartier Faresh Al-Anabi Al-Khalidiya.

Objet de l'entreprise : Une société civile locale opérant dans le site archéologique d'Oudhna et dans le tourisme écologique et culturel multi spécialités qui comprend un parc touristique avec de multiples activités (restauration, jeux et organisation de tous types d'événements).

Elle introduit également le patrimoine culturel à travers la technologie et l'utilise dans l'éducation. Elle est également active dans tous les services possibles fournis, tels que la vente, le marketing et la conception.

Son objectif est de créer un mouvement économique et culturel dans la région, de fournir des emplois et de faire des gens une véritable valeur ajoutée grâce à l'innovation et à la créativité.

La valeur nominale de l'action est de 200 dinars.

Nombre d'actions : cinquante actions ou plus.

Lieu et date de dépôt du contrat de constitution Tribunal de Ben Arous N°7 le 28 janvier 2025.

Numéro de compte bancaire 0000001350649 banque nationale solidaire.

Fondateurs : Président du Comité fondateur (Omar Ben Saleh) Numéro de téléphone : 24848621.

Sabry Mars, Firas Kdidi et Amir Akil.

Conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution de l'épargne : Dans le cas où l'entreprise privée réalise des bénéfices nets.

Allouer 15% sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de l'entreprise.

Affecter 20 pour cent aux activités culturelles et récréatives

Les bénéfices restants peuvent être distribués dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35 pour cent par décision de l'assemblée générale, et l'excédent sera employé.

A ce titre, en développant ses activités et en les valorisant localement.

La période d'ouverture des souscriptions s'étend du 12 février 2025 au 12 mai 2025. L'abonnement pourra être clôturé avant la période mentionnée lorsque la nombre sera complété.

Le mode de convocation de l'assemblée générale constitutive se fait par convocation au nom de l'actionnaire ou par message sur le téléphone.

La durée d'existence de la société civile locale est de quatre vingt dix neuf 99 ans.

2025R00363SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 3 février 2025 enregistré à la Recette des Finances Avenue de l'Indépendance le Bardo le 11 février 2025 sous le numéro 25200668 Quittance n°M013206 Monsieur

Mohamed Ben Abdelaziz ben Omar Aaraki titulaire de la CIN n°07558474 a cédé à Monsieur Mehdi Ben Kamel ben Khatoui Hamrouni titulaire de la CIN n°14762097 et Monsieur Omar ben Kamel ben Khatoui Hamrouni, titulaire de la CIN n°09351251, la totalité du fonds de Commerce exploité pour tous types de commerce, situé dans le local sis au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à l'avenue Habib Bourguiba n°51 le Bardo 2000 Gouvernorat de Tunis.

Toutes les oppositions seront acceptées auprès du domicile des acquéreurs M. Mehdi Hamrouni et M. Omar Hamrouni sis au n°10 rue d'Alexandrie, le Bardo 2000 Tunis et ce, dans un délai de vingt (20) jours à dater de la date de la publication de la présente vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions hors délai ne seront pas acceptées.

Cette annonce a été publiée aux journaux Al-Chourouk et le Quotidien en date du 16/02/2025.

2025R00380FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances du Krib le 11/02/2025 n°25200185 reçu n°M003936, Md Nabila bent Elhedi Berrich titulaire de la CIN sous n°04506292 délivrée le 11/7/2023 a vendu à Mr Mahjoub ben Ali Ferchichi titulaire de la CIN n°04565431 délivrée le 20/9/2005 la totalité du fonds de commerce destiné pour vente de produits alimentaires généraux situé à l'avenue d'Habib Bourguiba el Krib gouvernorat de Siliana objet du registre de commerce A1232462006.

Les oppositions auront lieu chez cabinet Maître Boubakri Kais situé au Bd de l'Environnement el Krib dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au J.O.R.T.

2025R00382FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte SSP en date du 27/01/2025 enregistré à la recette des finances le 29/01/2025 quittance n°M003112 Mr Sofiene Maalaoui titulaire de la CIN n°05667685 a vendu à Mr Moez Mechergui titulaire de la CIN n°08966490 la totalité du fonds de commerce "vente de volailles" sis à Sejnene avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront acceptées à l'adresse indiquée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée aux Quotidien et Elchourouk le 31/01/2025.

2025R00388FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié dressé par l'huissier notaire Fathi Latrech et son assesseur maître notaire Abdelhafidh Madani enregistré à la recette des finances de Médenine le 22/05/2024 reçu n°M052756 Mr Mohamed Ben Said Faghim CIN°05711152 a donné tout le fonds de commerce nommé «Café Said» avec tous ses éléments physiques et moraux situé à la rue Telemsen cité Elasiil Médenine nord Médenine à Mme Samia Bent Nasr Ben Daghbaji Lazher CIN° 08622117.

Toute opposition est recevable au fonds à l'adresse ci-dessus dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la Républiques Tunisienne a été publiée au journal «Le Quotidien» le 05/02/2025 et «Chourouk» le 04/02/2025.

2025R00395FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente de fonds de commerce sous seing privé enregistré à la recette des finances Hammamet le 24/12/2024 enregistrement N°03798918 quittance N°M175483; Mr Sabri Ben Saleh Mtawaa, titulaire de la CIN n°07632672 a vendu à Mme Fadhila Hraghi, titulaire de la CIN N°03798918, la totalité du fonds de commerce, objet de l'activité Café 1ère Catégorie avec activité secondaire Restaurant de type rapide domicilié à l'Avenue Hédi Nouira Hammamet, Nabeul, 8050 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le dit écrit de la location fonds de commerce a été publiée en arabe et en Français le 02/02/2025 aux journaux Chourouk et Le Quotidien.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local vendu à l'Avenue Hédi Nouira Hammamet, Nabeul, 8050 dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au journal officiel et aux journaux quotidiens.

2025R00397FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente défini par la signature en date du 16/01/2025, enregistré à la recette des finances dar Chabenne Fehri, le 20/01/2025, selon le numéro M005786. En conséquence, Ali Mehrzi et Sabeur Douzi ont vendu à Mr Mohamed Ben Krime un fonds de commerce situé au 03 rue Habib Thameur Dar Chabenne Fehri.

Toutes les contestations doivent être reçues en l'étude du notaire du contrat, Mr Ayoub Boughazala, sis au Complexe Neapolis Center, 3ème étage, rue de France, Nabeul, dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal Le Quotidien du 18/02/2025.

2025R00402FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente défini par la signature en date du 19/12/2024, enregistrée à la recette des finances Dar Chabenne Fehri, le 24/12/2024, selon le numéro M071239. En conséquence, Mme Wahida Boughzela a vendu à Mr Yakoub Boughzela un fonds de commerce café situé à Rue de l'environnement dar Chabenne Fehri.

Toutes les contestations doivent être reçues en l'étude du notaire du contrat, Mr Ayoub Boughazala, sis au Complexe Neapolis Center, 3ème étage, rue de France, Nabeul, dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal Le quotidien du 18/02/2025.

2025R00403FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente défini par la signature en date du 16/12/2024,

enregistré à la recette des finances avenue Taieb Mhiri Nabeul, le 07/02/2025, selon le numéro M16569. En conséquence, Mr Taieb Ben Rodhane a vendu à Mr Mohamed Ammar Nsir un fonds de commerce fruit sec situé à rue Ali Belhwene Nabeul.

Toutes les contestations doivent être reçues en l'étude du notaire du contrat, Mr Ayoub Boughazala, sis au Complexe Neapolis Center, 3ème étage, rue de France, Nabeul, dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal Le quotidien du 18/02/2025.

2025R00404FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Gremda, Sfax, le 27/01/2025, N° de quittance M050906 N° d'enregistrement 25200318, la Société El Mazraa, Identification Unique 0035723T, Matricule fiscal 35723T/P/M/000, dont le domicile élu est à la Sté Poulina GP1, KM 12 Ezzahra, Ben Arous, a vendu à Madame Yosra Ayadi, CIN n°11022118, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels, destiné à la vente de tous commerce, dans le local sis au Kassas n°5, Immeuble Hantati, Lafrane, Sfax.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Maître Salah Fakhfekh, sis au 29 Avenue de l'Indépendance, Résidence Mariem, 3éme Etage Ariana. Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis est publié au journal Le Quotidien le 14/02/2025.

2025R00409FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte de donation notarié en date du 31/12/2024 enregistré à la recette des financés à Sahline le 22/01/2025 quittance n° M004089 Mr Mabrouk ben Béchir ben Salem Rbéi a attribué une donation au profit de son fils Mohamed Malek ben mabrouk ben Béchir Rbéi concernant le fonds de commerce d'un restaurant son nom commercial «restaurant les palmiers» situé à la rue Farhat Hached 5012 Sahline gouvernorat de Monastir.

Les objections qui peuvent être soulevées contre cette donation dans le délai de 20 jours dés la date de publication de cette annonce au J.O.R.T peuvent être présentées à l'adresse du restaurant ci-haut indiquée.

Cet avis est publié au journal Le quotidien du 18/02/2025.

2025S00199FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Conformément à un acte écrit signé et enregistré auprès de la recette des finances Moknine le 10/01/2025 sous le reçu n° M00657, Mr Cherif Cherif titulaire de la CIN 06760534, a fait donation en faveur Mr Mourad Cherif titulaire de la CIN 04146858 le fonds de commerce situé à cité El Akbaa Monastir 5000 avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des pièces autos et accessoires et la réparation des voitures.

Toute opposition doit être faite entre les mains de la bénéficiaire au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette publication est publiée au journal «Echourouk» le 06/02/2025.

2025S00206FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Conformément à un acte écrit signé et enregistré auprès de la recette des finances Moknine le 25/01/2025 sous le reçu n° M010062, Mr Mourad Cherif titulaire de la CIN 04146858, a fait donation en faveur de la société RE CO PA, dont le matricule fiscal est 1902792V, représentée par son gérant Mr Cherif Cherif titulaire de la CIN 06760534 le fonds de commerce situé à la route de Teboulba Moknine 5050 avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des pièces autos et accessoires et la réparation des voitures.

Toute opposition doit être faite entre les mains de la bénéficiaire au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette publication est publiée au journal «Echourouk» le 06/02/2025.

2025S00207FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Madame Om Essad Bint Said Kitar propriétaire de la carte d'identité nationale n° 03910723 résidente à Etha mrabtine Eljem Gouvernorat Mahdia et Monsieur Hachmi Ben Abdelhamid Aoun déclarent avoir vendu tout le fonds de commerce destiné à la vente des produits divers sis à la route de ceinture Eljem n°25 suite au contrat rédigé le 20/01/2025 enregistré à la recette des finances le 31/01/2025 quittance n° M009511 à la société Lotfi Abdelfatteh «Le Prestige du Commerce des Produits Domestiques» SUARL registre de commerce n°B16306612020 en la personne de son représentant Lotfi Abdelfatteh propriétaire de la carte d'identité nationale n°03966176 résidente à l'avenue premier juin Eljem Gouvernorat Mahdia.

Toutes les oppositions doivent être adressées au bureau de l'avocat maître Bouamoud Hayet Rue Taib Mhiri immeuble Julious bureau n° 02 Eljem et ceci dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 08/02/2025.

2025S00210FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé le 5/12/2024 et enregistré à la recette des finances de Jemmel le 13/12/2024 sous le n°24202637 quittance n°96870, Mr Riadh Trabelsi a vendu à Mlle Intisar Ben Abdallah la totalité du fonds de commerce situé à la route Hsan Borgi Jemmel. Les oppositions sont reçues par maître Kamel Bahri Avocat dont l'étude se situe au BD Yesser Arafat Sahloul 1 Sousse et ce dans 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 18/2/2025.

2025S00212FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Chokri Smaoui

Avocat à la cour de cassation

Rue Bach Hamba Imm. Kyranis Mezzanine Bureau n°1 Sfax

M.F : 581246CAP000

Selon acte SSP du 23/01/2025 enregistré à la recette des Finances de Abou El Kacem Chebbi Sfax le 23/01/2025 sous le N° 25200444 quittance N°M009054. Mr Moncef Marzouk, Titulaire de la C.I.N° 03906004, MF N°0501947H, a vendu à Mr Ahmed Ghribi, Titulaire de la C.I.N°08896078, la totalité du fonds de commerce exploité comme Coiffeur et Vente de Produits Esthétiques sis au Local N° 18 marché Centrale Sfax.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Chokri Smaoui Avocat à la cour de Cassation à son étude dans les délais légaux fixés à 20 jours de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Les oppositions doivent être faites à son étude. Le présent avis est publié aux journaux «Essabeh» Page 4 et «Le Temps» Page 6 du 29/01/2025.

2025X00249FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 07/02/2025 enregistré à la recette des finances sous le n° M014385 ; Montacer Zouidi demeurant à la route Mharza km 3.5 Sfax a vendu à Om Elkhir Benjadou demeurant à cité Bahri 3 rue 2213 n°24 Sfax avec tous les éléments corporels et matériels l'ensemble d'une boutique pour réparation des Smartphones sis à la route Mharza km 3.5 Sfax.

Les oppositions se font entre les mains de l'avocat à la cour de cassation maître Noomen Belmabrouk 3 rue Patrice Lumumba Imm. Sfax City dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié au journal quotidien «Essabeh» du Mercredi le 12/02/2025 page n°13.

2025X00252FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé daté du 04/02/2025 à la municipalité de Jebeniana enregistré le 6/02/2025 à la recette des finances sise à Jebeniana numéro de quittance D009887 numéro d'enregistrement 25200324, madame Mona Challouf a vendu la totalité du fonds du commerce situé à la rue 2 mars Jebeniana gouvernorat de Sfax avec ses éléments incorporels et matériels nommé «Kahna» destiné à la vente de parfums et vêtements à madame Souad Heni.

Toutes les oppositions seront déposées chez l'acheteur au local sis à la rue 2 mars Jebeniana pendant un délai de vingt jours après sa publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah du 15/02/2025 page 4.

2025X00254FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Matmata Nouvelle le 24/10/2024 Reçu N°M012028 enregistrement n°24200509 Madame Zohra Zemzemia a vendu la totalité du fonds de commerce à cité Dchaicha Matmata Nouvelle Gabès utilisé «Café et Pâtisserie» à Madame Marwa Tarhouni.

Les oppositions au payement du prix de cette vente sont acceptées par l'acheteur à son domicile à Rue Anaba Matmata Nouvelle Gabès.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 01/02/2025.

2025400455FCCC2

Avis

Suivant ASSP en date du 10/02/2025 enregistré à la Recette des finances rue d'Autriche - Tunis (Quittance N°2500601, enregistrement n°M011930), Madame Jihane Ben Ridha Belhaj Othman, CIN N°04733066, représentée par Samira Ben Rhaiem, CIN n°00344622, vend et cède la totalité du fonds de commerce sis à Tunis angle rue de Cologne et rue d'Egypte N°18 à Monsieur Chiheb Ben Rachid Belhassen (CIN n°00330360).

Toutes les oppositions sont acceptées chez Monsieur Béchir Hrich sis rue de Cologne N°17 Tunis dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

L'annonce de la vente a été publiée au journal «La Presse» le 25/02/2025.

2025400472FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S. signé à la municipalité de Nabeul le 28/01/2025 et enregistré à la recette des finances de Nabeul le 29/01/2005 n° d'enregistrement 25200608 quittance n°M012561 Mr. Zied Ben Mongi Ben Mohamed Eljaziri a vendu la totalité du Fonds de commerce exploité à l'avenue Habib Thameur Nabeul vente de matériel électronique et électroménager à la société Mbarek distripièces mobile.

Les oppositions seront admises entre les mains de l'avocat rédacteur M. Radhouane Ayari dont le cabinet est sis à la rue Tazarka n°3 Nabeul I.F B/1089736 dans un délai de vingt (20) jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 13/02/2025.

2025400479FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente en date du 16/01/2025, enregistré à la recette des finances Mateur le 11/02/2025 sous le n°25200927 quittance n° M018328, Monsieur Massaoud Saoud, a cédé à la société TANZANITE, le fonds de commerce exploité au local sis au local n°2 de la résidence Omnia sise au 34 Avenue Abou El Kacem Chebbi Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels, immatriculé au registre national des entreprises sous le n° 0529138B.

Les oppositions sont à faire au Cabinet Maître Sami Kotti Avocat à la cour de cassation sis au 2 Bis Rue El Khartoum Le Belvédère 1002 Tunis.

Cette vente a été publiée au journal Le Quotidien en date du 18/02/2025.

2025400482FCCC2

Location gérance libre

Location gérance d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Tabarka en date du 4/02/2025 quittance n°M006165 Mme Assia Bent Abderrahman Ferid titulaire de la C.I.N n°07623038, demeurant à la rue Mongi Slim Tabarka, en son propre nom et au nom de ses enfants mineurs Abderrahmane et Assil fils de Monem ben Abderrahmane Triki a donné en location gérance à Mr Ahmed ben Majid ben Rabeh Arfaoui titulaire de la C.I.N n°07949864 la totalité du fonds de commerce exploité en tant que Restaurant sis au 32 rue Farhat Hached Tabarka sous l'enseigne «Restaurant Gdiri» inscrit au Registre National des Entreprises sous le n°L 0851631, pour une durée de deux ans renouvelables, à compter du 01/02/2025.

Cette annonce a été publiée aux quotidiens Assabah et le Temps du 16/2/2025.

2025R00386FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Gafsa en date du 15/01/2025 sous le n°25300432, quittance n°M003617, Mr Mohieddine Ben Ali Ben Ahmed Boutrâa, CIN n°03009157 a loué en gérance libre à Mr Mourad ben Habib ben Mouldi Dhahri CIN n°06236326, le fonds de commerce destiné pour l'exercice de l'activité café, situé à Rue biaa cité ennour Gafsa et avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une période de 7 ans à partir de 01/3/2025 au 01/3/2032.

Toute opposition sur la location, du fonds devra se produire entre les mains de locataires à l'adresse du local sus indiqué dans un délai du 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux "Echourouk et le Quotidien" le 8/02/2025

2025R00387FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 4/02/2025, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 12/02/2025 sous n°25300721 Quittance N°M010424, la société «3ème Avenir» Sarl (Identifiant Unique n°1811455Z), représentée par son représentant légal Mme Leila MALLOULI, titulaire de la CIN n°02847320, a loué à Mme Karima Bent Néji SALAH, CIN n°09435613 la totalité du Fonds de Commerce du local destiné tout commerce exploité vente prêt à porter et occasion (Identifiant unique n°1360961D) sis à l'Avenue des Orangers Rez-de-chaussée de l'Immeuble Mellouli-Local n°5 - Khézama Est- Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée d'un an renouvelable du 1/2/2025 au 31/01/2026. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié aux journaux "Echourouk et le Quotidien" du 19/2/2025.

2025S00209FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 17/01/2025 et enregistré à la recette des finances Raoued le 05/02/2025 quittance n° M018807 enregistrement n°25300684 Mr. Adem ben Toufik ben Abdallah Ben Hamdi a loué à la société CHEF AYHAN en cours de constitution représentée par sa gérante Mme. Amal ben Abdelaziz Ben Hssine Makni Ep Ayoub Hamdi un fonds de commerce destiné à usage restaurant sis au N° 4 rue 5274 Lot 212 petite Ariana ancienne Raoued.

Les oppositions doivent être présentées au nom de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 11 février 2025.

2025400460FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association tunisienne de chant soufi

Siège social : Rue Oued Mlaq N°18, El Jiyara, Sidi Hussein

Le sujet : Culturel

Objectifs :

- Contribuer aux activités culturelles pour tous les groupes d'âges.

- Participation à des événements culturels à caractère soufi.

- S'associer à des associations ayant des objectifs similaires.

Noms et attributs des membres :

Président de l'association : Hamza Farhat

Secrétaire générale : Ghofran Hassaini

Trésorier : Habib Al Lawati

2025R00396APSF1

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de création d'un GD en date du 27/10/2014 sous le numéro 14/2014. Il a été constitué un Groupement de Développement Agricole Comme suit :

Zone d'activité : El Khmamsa - El Aouewda

Secteur : Lorbeus

Délégation : SERS

Nomination : El Khmamsa - El Aouewda

Siège Social : LORBEUS

Nom du président du conseil d'administration : Adel Khamassi

Missions :

La protection et L'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

L'accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2025R00406APSF1

Constitution d'une Association

Nom de l'association : L'Association Tunisienne, Vision et Nouvelle Perspective

Siège de l'association : Résidence Al-Shorouk, Appartement N°1, Bâtiment E - Al-Mourouj 3 - Ben Arous 2074.

Objet de l'association : Une Association à caractère générale

Objectifs :

- Contribuer au développement ultérieur du travail social, économique, culturel et environnemental en coordination avec les autorités concernées.

- Encourager l'adhésion aux principes de citoyenneté et de travail socialiste parmi tous les segments de la société Tunisienne.

- Travailler à résister aux manifestations de violence et d'intolérance et contribuer à l'ouverture aux civilisations et aux peuples avec lesquels la Tunisie entretient des relations diplomatiques.

- Coopérer avec des associations ayant des objectifs similaires en Tunisie et à l'étranger.

Composition du Conseil d'Administration :

- Président : Nizar Janzouri.

- Vice-président : Hatem Haddad.

- Secrétaire général : Yahia Essid.

- Trésorier : Habib Chartawy.

- Le Chargé des Affaires Juridiques et Conventions : Lilia Ghaibi.

2025400459APSF1

Avis

Nom de l'association : Amicale du Personnel de l'Office National des Fourrages.

Adresse : Office National des Fourrages, 30 Alain Savary 1002 Tunis

Sujet : Amicale.

Objectifs :

- Renforcer les liens fraternels entre les adhérents de l'amicale.

- Participation à l'appui physique et morale des adhérents de l'amicale.

- Organisation d'activités culturelles et divertissantes au profit des adhérents de l'amicale.

Les fondateurs :

Présidente : Mouna ADDAMI

Vice Présidente : Najet ASKRI

Secrétaire Générale : Mariem SAKLY

Secrétaire Adjointe : Sihem AMRI

Trésorière : Atika GUATRI

Trésorière Adjointe : Salha BARG

Membres :

Amel BOUKEF

Walid BENABDA

Faicel ACHOURI

Noureddine ADOUENI

MF : 1867888APN000

2025400476APSF1

Homologation de résolutions

Constitution d'un syndic

Vu le procès-verbal d'une réunion tenue le 13/8/2024 enregistré à la recette des finances Hammamet le 12/12/2024 sous le n°2024807237 et déposer à la municipalité d'Hammamet le 13/12/2024 sous le n° 51192024 et une décision municipale. L'approbation de la constitution de la nouvelle administration du syndic de propriétaires de la Résidence Mariam 2 :

Nom : Syndicat Résidents Mariam 2

Adresse : Rue des états Unies Hammamet

Président : Lotfi Mouadeb

Trésorier : Sami Ben Mdalha

Secrétaire général : Ahmed Tarhouni.

2025R00398APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques
Après rabaissement de prix de 40%
Cabinet Maître Merghmi Antar
Avocat
11, rue Sakiat Sidi Youssef Jendouba
Tél : 97.921.612

Partie poursuivante : Madame Zaghdoudi Hana bent Slim ben Ali, femme au foyer demeurant au 63 cité Ezzahoua Jendouba titulaire d'une carte d'identité nationale n°07911419 délivrée le 19/9/2012.

Partie saisie : Monsieur Chihi Iskandar ben Mokhtar ben Salah journalier et demeurant à cité El Battah rue du Jasmin n°5 Jendouba.

Avocat poursuivant : Maître Merghmi Antar avocat près la cour de cassation demeurant au 11, rue Sakiat Sidi Youssef Jendouba.

L'immeuble saisi : Quatre vingt dix parts indivises d'un immeuble divisé en cent quatre vingt parts la propreté est dite "dar ben yeflah" objet du titre foncier n°11901 Jendouba. Elle est composée de deux parties. La première partie est constituée d'une maison qui a une superficie de 78.12 m² composée d'une salle de séjour qui ouvre sur une cuisine et deux chambres à coucher et un WC et un couloir et une véranda et deux vérandas. La seconde partie est à l'ouest et qui a une superficie de 36.10 m² composée d'une salle de séjour qui ouvre sur une petite cuisine et un WC et une chambre à coucher.

Mise à prix après le rabaissement : La mise à prix est fixée après le rabaissement du prix à quarante sept mille quatre vingt six dinars et deux cents millimes (47.086.200).

Date et lieu de la vente : La vente aura le mardi 18/3/2025, à 9h devant l'audience des saisie immobilières du tribunal de 1ère instance de Jendouba. La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat est sur consignation du tiers du montant total de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur. La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine où se trouve l'immeuble et pour les plus amples des renseignements contactez l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de 1ère instance de Jendouba.

2025R00390VEPA1

Vente aux enchères publiques
Suite à une saisie immobilière
D'un immeuble non immatriculé
Cabinet d'avocatie
Maître Boussoukaya et Associés
S.P.A.R.L
Place du 14 Janvier Médenine
75649312/75630177
MF : 1698918/W
cabinetmaîtreboussoukaya@gmail.com
bureau-avocat@yahoo.com

Créancier poursuivant :

Mabrouka Bent Elfitouri Ben Abdallah Bouzomita de nationalité tunisienne,

titulaire de la CIN n° 05790949 délivrée à Tunis le 28/5/2019, femme au foyer, demeurant à Hamadi Guebli Boutefeha Zarzis, ayant pour domicile élu le cabinet de son avocat Maître Mohamed Messaoud Boussoukaya avocat auprès de la cour de cassation du cabinet d'avocatie Maître Boussoukaya et associés sis à la place du 14 janvier Médenine.

Débiteur saisi :

Mohamed Ben Salem Ben Ali Ben Dhaou, travailleur à l'étranger demeurant à Hamadi Guebli Zarzis de nationalité tunisienne.

Avocat accomplissant les procédures de poursuite :

Maître Mohamed Messaoud Boussoukaya avocat auprès de la cour de cassation du cabinet d'avocatie Maître Boussoukaya et associés, sis à la Place du 14 Janvier, immeuble Korchid - 4ème étage Médenine. Tél : 75630177/75649312.

Immeuble objet de la vente :

L'immeuble sis à Hammadi Elguebli près de la mosquée Ghommidh Mouensa Zarzis consistant en une parcelle de terrain sur laquelle est édifié un local à usage d'habitation composé de 3 chambres 2 salons séparés par un couloir le tout revêtu de marbre le toit revêtu de plâtre, la salle de bain et la cuisine ne sont pas finies, leur sol et leur murs sont en ciment, toutes les fenêtres et les portes sont en bois, les limites de l'immeuble sont :

Kebla : Abdesslam Bendhaou

Est : passage commun puis Sadok MHEBIK

Nord : voie publique goudronnée

Ouest : Moez Ben Dhaou

La surface couverte est de 210 m², et la surface totale de terrain est de 344 m². L'immeuble a un passage commun qui part de la voie publique goudronnée et parallèle à la clôture du coté Est.

Mise à prix :

D'après les estimations de l'expert Mme Rouyaa Manaii chargée en vertu de l'ordonnance sur requête n°181937 rendue par Monsieur le Président du tribunal de 1ère instance de Médenine le 21/12/2023, la valeur de l'immeuble saisi est de cent vingt cinq mille six cents quarante dinars (125.640.000 d).

Lieu et date de l'adjudication :

Lundi, dix sept Mars deux mille vingt cinq (17/3/2025) à 9h et suivantes, devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine au Palais de Justice.

Conditions de visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible chaque jour aux heures de service.

2025R00391VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Société Tunisienne de Banque Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Parties saisie : Monsieur Kamel Ben Mohamed Ben Saad, débiteur principal, demeurant à rue Taieb Mhiri, Kalaa Kebira.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la Cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n° 798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises revenant au débiteur d'une superficie de 673 m², dans la propriété sise à Kalaa Kebira, Sousse, objet du titre foncier n°52845 Sousse dénommé "Houda 138".

Mise à prix : la mise à prix des parts indivises est fixée à la somme de Quatre vingt quatre mille cent vingt cinq Dinars (84.125,000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 17/03/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 9 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S00201VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Société Tunisienne de Banque Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Parties saisie :

1/ Société TYM DISTRIBUTION, SARL, débitrice principale, inscrite au registre national des entreprises sous n° 1230424J, dont le siège social est avenue Farhat Hached, immeuble Ben Hassin, Hammam Sousse.

2/ Omar Ben Mustapha Abbes, caution hypothécaire, demeurant à Sidi Bouali, Sod El Jawfi.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi :

1/ La totalité des parts indivises d'une superficie de 3800 m², revenant à la débitrice dans la propriété sise à chott Meriem, Sousse, objet du titre foncier n°12485 Sousse.

2/ La totalité de la propriété d'une surface de 69570 m² revenant caution hypothécaire, sise à Sod El Jawfi délégation Kalaa Kebira, Sousse objet du titre foncier n°6124 Sousse.

Mise à prix :

1/ La mise à prix des parts indivises de 3800 m² objet du titre foncier n°12485 Sousse est fixée à la somme de quatre vingt quinze mille dinars (95.000.000 DT).

2/ La mise à prix de la totalité de propriété objet du titre 6124 de 69570 m² est fixée à la somme de trois cent quarante sept mille huit cent cinquante dinars (347.850.000 DT).

La mise à prix totale des deux terrains est fixée à la somme de Quatre Cents Quarante Deux Mille Huit Cent Cinquante Dinars (442.850.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations :

Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 17/03/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 9 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S00202VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : Fatma Bent Ali Zorgatti, femme au foyer, demeurant à rue Youssef Gaseh n°168, Kalaa Kebira, Sousse.

Partie saisie : Tawfik ben Mohamed Mansour, retraité, demeurant à rue El Ajmi Ben Mansour n° 15, Kalaa Kebira, Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Houssem Zayani, avocat à la Cour, domicilié au bureau M2, mezzanine, immeuble Elite boulevard Mohamed Marrouf, matricule fiscal n° 1368425/S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises d'une superficie de 1769 m², revenant au débiteur dans la propriété sise à Kalaa Kebira, Sousse, objet du titre foncier n°186774 Sousse, dénommée "El Faouez".

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de cent six mille cent quarante dinars (106.140.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 17/03/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 9 h à 17 h Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maitre Houssem Zayani, Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S00208VEPA1

Vente aux enchères publiques sur folle enchère

(Affaire n°190)

Etude de Maître Kenani Mohamed Habib

Avocat prés la cour de cassation

Rue Sœur Joséphine Sousse

Matricule fiscal : 107154F/A/P/000

Il sera procédé le Lundi 17/03/2025 à 9 H du matin par devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2 à la vente aux enchères publiques de l'immeuble désigné ci-après :

Poursuivante : La société Tunisienne de Banque représentée par son PDG, dont le siège est sis à Tunis Av. H. Nouira, immatriculée au RC de Tunis sous le n°B182331996 Matricule fiscal 001237A/P/M/000.

La partie saisie : Société Biscuiterie Moderne du Sahel en la personne de son représentant légal et dont le siège social est à Hergla, immatriculée au RC de Sousse sous le n° B 73/6923 Matricule fiscal 0028318 RAM.

Le Fol enchérisseur : Hédi Boussaadia commerçant et demeurant à Hergla Av. H. Bourguiba, titulaire de la CIN n° 02935309 délivrée le 09/05/1994.

L'immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble situé à la Zone Industrielle de Hergla, d'une superficie de 1300 m² et sur lequel est construite une usine et ayant pour confronts au nord et à l'est deux routes, au sud l'usine de Herglatex et à l'ouest la propriété de la Municipalité de Hergla.

Prix d'adjudication dans l'affaire n°113 du 03/08/2010 : 140.000,000 dinars en sus des frais d'un montant de 1788.728 dinars.

Nouvelle mise à prix : 104.000,000 dinars en sus des frais de la première affaire d'un montant de 1788.728 dinars ainsi que les frais de l'affaire n° 190 qui s'élèvent à 798.783 dinars et les frais de la présente affaire.

Observations : La visite des lieux se fera tous les jours de 9 H jusqu'à 17 H et pour de plus amples renseignements, contacter le greffe du tribunal de première instance de Sousse 2 où a été déposé le cahier des charges ou à l'étude de l'avocat poursuivant. Les participants à cette vente doivent consigner le tiers de la mise à prix à la Trésorerie Générale de Tunisie ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et pour les étrangers, ils doivent, en outre, être munis de l'autorisation du Gouverneur.

2025S00211VEPA1

Vente aux enchères publiques après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M. F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien RC N° B187881996, RNE 0000110F.

Partie saisie : Ben Abdallah Mohamed Chakib, titulaire de la CIN n°05252484, gérant de société Décora Peint Plus, RC : A184051996, demeurant à route Kaiid Mhammed Km 1.5, Kassa n°5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain situé sur la route de Gremda km7 Sfax, dans un quartier résidentiel, plus précisément dans une rue qui diverge du bord ouest de la dite route à une distance d'environ 550 m et au milieu duquel

est édifiée * une villa, * un sous-bâtiment secondaire sur son coté nord et * un bâtiment d'extension. L'accès au terrain se fait à travers une porte en fer à double battant qui s'ouvre sur un passage de 4m de largeur et 18 m de longueur. Il est clôturé de ses cotés nord et Est de murs calcinés et peints et sans limites réelle de son coté sud.

La villa : sa superficie est de 159 m² ; elle est accessible du coté sud, son sol est garni de carrés de vernis marbré, ses murs sont calcinés et peints, son plafond est en béton armé de 2.85 m de hauteur. Elle contient une véranda donnant sur le sud et l'Est, un hall, *un salon munie d'une fenêtre donnant sur le sud, une chambre munie d'une fenêtre ouvrant sur l'Est, une chambre munie d'une armoire murale et de 2 fenêtres l'une donnant sur le nord et l'autre sur l'Est, une cuisine dont les murs sont recouverts de porcelaine d'une hauteur de 2.20 m et équipée d'armoires murales et une fenêtre ouvrant sur l'ouest et une salle de bain bien équipée LM+ WC+BD+B dont le sol est en parterres et les murs revêtus de porcelaine.

Le sous-bâtiment : sa superficie couverte est de 30m², il est édifié sur le coté nord ouest du terrain, son sol est en parterre, ses murs sont couverts de porcelaine et son plafond est en béton armé de 2.5 m de haut, il comprend une cuisine et il est équipé de placards de rangement bas.

L'annexe du bâtiment : il comprend 1* un espace de 15 m² recouvert de panneaux sandwichs à hauteur de 3 m et entouré de coté sud par la villa et de son coté nord du sous-bâtiment précédemment cité. *2* un bâtiment de 30m² de superficie situé sur le coté nord Est de la propriété contenant une chambre et un débarras, il est accessible du coté sud et il est couvert de plaques métallique.

La propriété est équipée d'électricité et d'eau potable et dispose d'un «majel» pour collecter l'eau de pluie; et l'état du bâtiment est généralement bon.

La superficie du terrain est de 385m², il mesure à partir du coté sud oust vers l'Est 15.65 m puis vers le nord 24.60 m puis vers l'ouest 15.65 m puis vers le sud 24.60 m où il rencontre le coin à partir duquel la mesure a commencé.

La totalité du terrain est limité du sud par le reste de la propriété de Ben Abdallah, de l'Est par Amouri Mohamed, du nord par Daoud Mohamed et de l'ouest par une entrée d'où il est accessible et Ben Abdallah selon l'expertise réalisé par Mr Mohamed Walha.

La mise à prix : 153.600.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 19/03/2025 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax (2) sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X00246VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Après la réduction de prix 40%

A la demande :

Dhieb Radhouan, CIN n°01303042 son domicile route Mahdia Sakiet Edayer Sfax.

Partie saisie : Aissa Tahari demeurant à Dhoukhane Hencha.

Avocate poursuivante : Maître Sirine Tmimi Yaich, avocate à la cour d'appel demeurant au 56 rue Dag Hammarskjöld immeuble Fourati, 1er étage, Sfax, matricule fiscal : 1685024/W.

Immeuble saisi :

L'immeuble sis à l'entrée adjacente de l'école primaire «Al Bochra», rue 9 avril, Markaz Sedra, route Tunis, km 8, Sakiet Ezzit, Sfax. La propriété se compose d'un terrain à peu près rectangulaire d'une superficie d'environ 254.67 mètres carrés, sur une partie de celle-ci a été érigé un immeuble d'habitation avec rez-de-chaussée. Il s'agit d'une ancienne maison dont les travaux de conversation et d'entretien présentent des traces évidentes d'humidité. Le bâtiment se compose d'un salon de réception, de trois pièces, d'une cuisine et d'une salle d'eau (douche) d'une superficie d'environ 86.61 mètres carrés. La partie restante du terrain comprenait un regard et de solides espaces pavés et en terre battue. Le bâtiment est adjacent au bâtiment voisin du coté est et en partie souterrain. La propriété dispose d'un compteur séparé pour l'électricité et est équipé d'un compteur individuel pour l'eau potable.

Mise à prix :

Quatre vingt et un mille dinars (81.000.000 D) après la réduction de prix de 40% et frais.

Date et lieu de la vente :

Lundi le 17 mars 2025 (17/03/2025) devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sfax rue Abou Qasem Chebbi Sfax à partir de 9h du matin.

Visite de l'immeuble :

Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocate poursuivante Maître Sirine Tmimi Yaich ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix.

Les enchères sont portées par les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00247VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096 et Fax : 74.201.001

Le Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 et inscrite au registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0014161Q, dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant Agence Avenue Habib Bourguiba

Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Mr Faouzi Ben Abdessalem Ktata (débiteur hypothécaire) gérant d'une société, titulaire de la CIN n°01032967, demeurant à la Rue de martyr N° 15 Sakiet Eddaier Sfax. 2) Faiçal Ben Abdessalem Ktata (caution hypothécaire) agriculteur titulaire de la CIN n°01065856, demeurant à la Rue de martyr N°15 Sakiet Eddaier Sfax.

3) Manel Bent Faker Ktata (caution hypothécaire) titulaire de la CIN n°08800831 demeurant à l'Avenue Habib Maazoun N°14 Sakiet Eddaier Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mimoun Moala Huissier Notaire sous le n°31240 le 5/12/2024 sur la totalité de la propriété sise à la Route de Mahdia Km 13 à droite direction de Sfax représentée par une parcelle de terrain rectangulaire clôturée de cotés Sud, Est et nord d'une superficie est de 3520 m² représentée par une partie de parcelle N°401 cadastre zone Bderna -1-.

A cette parcelle existe une construction de poulailler de superficie couverte est de 960 m², toit couvert par tôles ondulées, ses murs extérieurs construits en brique et enduits de l'intérieur et de l'extérieur, sol cimenté à coté de cela à l'ouest construction de salle de fourrage de superficie couverte est de 32 m², toit en béton armé et enduit de l'intérieur et de l'extérieur.

Sur cette Parcelle de terrain au bord du nord existe une construction d'une salle couverte par tôles ondulées de superficie est de 38 m² et contient aussi 8 pieds d'olives : sept pieds d'olives avec deux lignes est-ouest, ligne où se trouve 4 pieds d'olives et ligne où se trouve 3 pieds d'olives et un pied d'olives se trouve hors quadrillé prés de limite Est.

Les limites de cette propriété : du Sud société des arts de chaussures Mhiri, de l'Est entrée et voisin, du Nord Ktata et en derrière route de Mahdia et de l'ouest Ktata aussi notant que l'entrée de la propriété est désignée au plan cadastrale.

Les hypothèques qui grèvent la propriété :

- Hypothèque de 1er rang d'un montant de 500.000.000 D sur toute la propriété au profit du saisissant d'après un contrat de prêt hypothécaire rédigé par deux huissiers Notaires Moez Krichen et Hassen Baneni le 25/6/2015.

Mise à prix : est fixée à trois cent quatre vingt neuf Mille quatre cent Dinars (389.400.000 D) terre, construction et contenu outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 24 Mars 2025 à partir de 9h00 du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 1, sise Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 129.800.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter L'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2025X00248VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie exécutoire immobilière

Etude Maître Chafik Akmoussi

Avocat à la cour de cassation

Immeuble ribat el Médina 3ème étage n°312 Bab Jebli Sfax

MF : 0842147C

Créanciers poursuivants : Zohra Sayah, femme au foyer, et Mouna Ben Salem, étudiante et Mohamed Ben Salem élève. Leurs domiciles élus bureau Maître Chafik Jamoussi avocat son adresse début route Gremda immeuble ribat madina 3ème étage apt 312 Bab Jebli Sfax.

Débiteur saisi : Mohamed Ben Salem, retraité, son adresse route d'aéroport klm9 El Hajeb Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Chafik Jamoussi avocat son adresse début route Gremda immeuble ribat Madina 3ème étage apt 312 bab jebli Sfax.

Description de l'immeuble saisi : immeuble faisant objet du titre Foncier 109216 Sfax dénommé «MOUNA» consistant en un logement social, sis à la cité de Thyna route de Gabès km 9 Sfax au bord de la route Sidi Salem, il mesure 10.68 m du côte sud-nord, 8.15 m du coté est ouest, et d'une superficie totale de 87 m², contient un hall, un couloir, deux chambres, une salle de bain et une cuisine avec un étage sous plafond couvrant la même surface que le rez-de-chaussée il est clôturé en briques et contient 14 piliers en béton. L'immeuble est délimité du nord par la route Sidi Salem, de l'est par une rue publique, du sud Moncef Ben Hssan, de l'ouest Habib Hlioui.

Mise à prix : Soixante douze mille et six cent vingt dinars (72.620.000D) selon l'experte Lobna Mseddi désignée par ordonnance sur requête n°19575 le 7/01/2025 en sus des honoraires frais et dépenses.

Audience et tribunal de l'adjudication : L'adjudication aura lieu par devant la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax 2, sis à la zone 3.4 rue Ahmed Aloulou Sfax, le 19/3/2025 à partir de 9h du matin.

La visite du local : La visite aura lieu tous les jours aux horaires administratifs.

2025X00258VEPA1

Vente aux enchères publiques

Créancier saisi : Habib ben Mbarek Baroumi, demeurant à Sers Kef, choisissant son adresse chez son bureau d'avocat Kamtaoui Mouldi situé à la Rue 8 juillet 1884 le Kef.

En qualité de créancier saisissant.

Débiteur saisi : Radhya ben Mohamed Baroumi demeurant n°8 rue Slah Eddine Bouchoucha Hammam-Lif Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Kamtaoui Mouldi, avocat à la cour de cassation, Rue 8 juillet 1884 le Kef.

Immeuble saisi : Les deux propriétés agricoles situées à *eles sers* la première a une superficie d'un hectare de terre nommée * al isquai * bordée par Amor Ben Nasser de coté nord, par Mohsen Harbaoui de coté Est, par Abdelhamid Abdelaoui de coté Ouest, par la propriété de majid de coté Sud, la deuxième a une superficie d'un demi hectare de terre nommé *al kadri *bordée de coté nord et Est par Hbib Baroumi, de cote sud une route, de coté Ouest Mohsen Omri.

Mise à prix : Le prix est fixé à vingt et un mille dinars.

Date et lieu de l'adjudication : Tribunal de première instance du Kef le 24/3/2025 à partir de 9h du matin.

Observation : Pour la communication de cahier des charges contactez le greffe du tribunal de 1ère Instance du Kef ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères il faut consigner au moins le tiers de la mise à prix.

La visite de l'immeuble se fait tous les jours pendant l'horaire du temps administratif.

2025400424VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de la mise à prix de 40%

Etude maître Mohamed Lahmaier

Avocat prés la cour de cassation

106 bis rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 182910Q/A/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 0000120H.

Partie saisie : Mr Mohamed Naceur Brahim (C.I.N n°08262100) demeurant au 331 rue Hsan Brahim, Ezzahra, Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Trois Terrains non immatriculés.

Premier terrain : d'une superficie de 458 m², sis à Borj Chalbi Ezzahra - Mahdia sur lequel est bâti un édifice d'une superficie couverte de 165 m².

Deuxième terrain : d'une superficie de 1663 m², sis à Borj Chalbi Ezzahra Mahdia. Il s'agit d'un terrain nu exploité dans le domaine agricole.

Troisième terrain : d'une superficie de 1250 m², sis à Borj Chalbi Ezzahra Mahdia. Il s'agit d'un terrain nu exploité dans le domaine agricole.

Mise à prix : (293.190,000 D.T) outre les frais de poursuite.

- (95.910,000 DT) Premier terrain.

- (99.780,000 DT) Deuxième terrain.

- (67.500,000 DT) Troisième terrain.

Date et lieu de la vente : Lundi 24 Mars 2025 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Mahdia à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025400469VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie Immobilière

Après déduction de 40%

Etude Maître Mehrez Hanafi

Avocat prés la cour de cassation

64 Rue de Syrie Lafayette 1002 Tunis

Matricule fiscal : 1107852/J/P/A/000

Tél/Fax : 71830393

Email : avocatmehrez.hanafi@Yahoo.fr

1- Le créancier saisissant : La banque Qatar National Bank -Tunisie (ex Tunisian Qatari Bank «T.Q.B» S.A Matricule Fiscal n°014247/W/P/M/000 représentée par son directeur général ayant son siège social rue cité des sciences B.P 320-1080 Tunis Cedex son domicile élu au cabinet de son avocat poursuivant Mehrez Hanafi Avocat près la cour de cassation, 64 Rue de Syrie Lafayette 1002 Tunis.

2- La partie saisie : la société S.B.M.A de promotion immobilière, SARL en la personne de son représentant légal, son registre de commerce B15137722014 MF 1356890B son siège social immeuble brike Av Moujehed Akbar 5000 Monastir élu son domicile au cabinet Mohamed Walleddine Makhlouf Avocat son étude immeuble Hena Bureau 10 3ème étage cité stade souani 5000 Monastir.

3- L'Avocat poursuivant : Maître Hanafi Mehrez Avocat près la cour de cassation 64 Rue de Syrie 1002 Tunis.

4- Description du bien à vendre : 1- Tout le bien objet du T.F 111572 Monastir dénommé «Mahbouba» sis à l'Av République Monastir Route RR92 entre Monastir et Sousse qui est un local à usage commercial n°7 situé au RDC de superficie 71 m² ainsi que les parts indivises lui revenant de l'immeuble. 2- Tout le bien objet du T.F 111577 Monastir dénommé «Mahbouba» sis à l'Av République Monastir Route RR92 entre Monastir et Sousse qui est un local à usage bureautique n°15 situé au 3ème étage de superficie 33 m² ainsi que les parts indivises lui revenant de l'immeuble. 3- Tout le bien objet du T.F 111578 Monastir dénommé «Mahbouba» sis à l'Av République Monastir Route RR92 entre Monastir et Sousse qui est un local à usage bureautique n°19 situé au 4ème étage de superficie 38 m² ainsi que les parts indivises lui revenant de l'immeuble. 4- Tout le bien objet du T.F 111580 Monastir dénommé «Mahbouba» sis à l'Av République Monastir Route RR92 entre Monastir et Sousse qui est un local à usage bureautique n°19 situé au 4ème étage de superficie 38 m² ainsi que les parts indivises lui revenant de l'immeuble.

5- Mise à prix : Quatre Cent cinquante quatre mille six cent quatre vingt dinars (454.680,000 DT) et repartie comme suit : local n°7 a une valeur de 230.400,000 DT 2- local n°15 a une valeur de 74.520,000 DT 3- local n°16

a une valeur de 76.320,000 DT 4- Local n°19 a une valeur de 73.440,000 DT en sus les frais d'adjudication fixées par le tribunal.

6- Date et lieux de l'adjudication : Mercredi le 19 Mars 2025 devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Monastir à partir de 9H du matin.

7- La visite du bien : Toute la journée sur les lieux.

8- Condition de participation à l'adjudication : Toute personne voulant participer aux enchères peut consulter le cahier de charge en s'adressant à l'étude de l'avocat poursuivant où prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Monastir ainsi il doit par l'intermédiaire d'un avocat consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable par les autorités compétentes exigées par la loi.

2025400478VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mouna Maghroum

Avocate à la cour de cassation

71 Avenue de l'Indépendance, Le Bardo

Tél : 71 580 730

1) Poursuivante : Meriem Bent Bechir Hachana, CIN n°08292160, ayant élue domicile au bureau de son avocate Maître Mouna Maghroum sis au 71 Avenue de l'indépendance le Bardo.

2) Partie adverse : Mohamed Ben Nacer Ben Belgacem Ben Khalef, CIN n°077015613 10 rue des œillets Mourouj 1 Ben Arous.

3) Avocat poursuivant : Maître Mouna Maghroum Avocate à la cour de cassation, 71 Avenue de l'Indépendance, Le Bardo, Matricule fiscal 784740 NAP000.

4) Immeuble à vendre : Villa située à la cité Barrouta Ferch Ennabi connu par le nom «takcim El Ennabi» consistant en un rectangle parallèle à la rue, ayant une superficie de 195.5 m², se composant d'un salon, un séjour, 2 chambres à coucher, cuisine, couloir, une salle de bain arrière de 6 m², plus des escaliers menant au toit et un jardin, délimitée au nord est par une route où est situé l'entrée, des autres cotés par d'autres constructions.

5) Mise à prix : Le prix introductif est de cent quarante-sept mille neuf cent soixante quinze dinars (147.975.000dt), ainsi que les frais légaux.

6) Visite de l'immeuble : Tous les jours, pour de plus amples informations prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du tribunal de première instance Ben Arous et à l'étude de l'avocate poursuivante.

7) Date et lieu de la vente : La vente aura lieu jeudi treize mars 2025 (13/3/2025) à partir de 9 h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

8) Autorisations administratives : les étrangers doivent être munis en plus des autorisations administratives nécessaires.

Observations : Ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2025400493VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur judicaire sur

"L'Association Ennour pour encadrement de l'enfant"

Siège social : 109, Rue Taieb Kacem, Lotissement Imen, Khezama Ouest, 4070 Sousse.

Identifiant Unique : 1345173S

Suivant ordonnance sur requête n°21477 émanant de son Excellence Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Sousse en date du 13/02/2025, il a été décidé de nommer le Liquidateur Judiciaire Mr. Ridha Belaid pour accomplir les formalités nécessaires pour la liquidation de l'Association Ennour pour l'encadrement de l'enfant.

Les créanciers devront contacter le liquidateur pour enregistrer leurs créances adresse du bureau Rue 1er Juin Kalaa Kebira, Tél 98 409 208.

2025S00198VEPA2

Avis d'ouverture de Distribution des Deniers

(Selon les articles 466, 468 et 476 de C.P.C.C)

Tribunal de Première Instance Sousse 2

Le juge chargé du règlement des ordres et des distributions des deniers Affaire numéro 155

Suite à la décision de Juge Chargé de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers au Tribunal de Première Instance de Sousse 2, en date du 11/11/2024 dans l'affaire de distribution n°155, suite à la requête d'ordre présentée par Maître Hatem Doura au nom de son mandant la Société Tunisienne de Banque, dont le siège social est à Tunis rue Hédi Nouira et après consignation du produit de vente à la caisse des dépôts et consignations selon le certificat n°2300534W du 10/05/2024 reçu n°009096M en date du 01/02/2023 d'une somme de soixante neuf mille neuf cent trois dinars 861 millimes (69.903.861 DT) suite au jugement d'adjudication n°874 en date du 30/05/2022 rendu par le Tribunal de Première Instance de Sousse 2 provenant d'adjudication de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°5526 Sousse appartenant aux débiteurs Khaled, Sofiene et Faiza fils de Mustapha Chatti, objet du commandement n°34657 du 20/11/2021 notifié par maître Hichem Khemiri huissier de justice inscrit sous le titre foncier le 22/12/2021 Sousse vol 03 n°9880.

Il a été ordonné l'ouverture de la procédure de distribution.

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée. Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal respectant les dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale, avec une demande de collocation

faite sous la constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2025S00203VEPA2

Nomination de liquidateur

Société : UNIVERS TECHNOLOGIE

Adresse : Résidence Yasmin, centre Bebel - Les Berges du Lac

Matricule Fiscal : 0895682/M

RNE : B0147782004

En vertu de décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 31/01/2025 dans l'affaire n°580, il a été décidé la nomination de Mr Saifeddine Sbai en tant que liquidateur judiciaire de la société «UNIVERS TECHNOLOGIE» au lieu de Mr Noureddine Wechni pour continuer les affaires de liquidation.

Touts intéressés peuvent contacter le liquidateur judiciaire susmentionné au 19 rue Naplouse deuxième Etage Tunis. (tél : 29771784 / 92508028).

2025400470VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

Conformément au jugement civil rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 13/11/2024 dans l'affaire n°21622, Mme «Awatef Ouartani» a été nommée liquidateur judiciaire du Parti du Mouvement du Réunion de la Réforme Démocratique.

Tous les créanciers doivent s'adresser au bureau du liquidateur judiciaire situé à l'immeuble Al-Fadaili 2ème étage bureau n°206 route Mater, Km 7, Manouba / téléphone 29499486.

2025400474VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

En vertu de la décision datée du 12/2/2025 émise par le président du tribunal de première instance de Manouba dans l'affaire n°89429, il a été décidé la nomination de Mme Ouertani Awatef en qualité de liquidateur judiciaire de l'héritage du feu Atia Khmais.

Tous les créanciers doivent s'adresser au bureau du liquidateur judiciaire situé à l'immeuble Al-Fadaili 2ème étage bureau n°206 route Mater, Km 7, Manouba / téléphone 29499486.

2025400475VEPA2

Vente de biens immeubles appartenant à la B.F.T

Banque en liquidation

RNE : 0000122K

Rue Aboubaker Achahid Montplaisir le Belvédère 1002 - Tunis

En vertu de l'ordonnance du juge contrôleur près le Tribunal de Première Instance de Tunis du 14/02/2025, de Mr Salah FEKI, Liquidateur de la BFT, informe le public du report du délai de réception des offres de vente des biens immeubles appartenant à la BFT ci-après :

1/ Titre foncier n°117155 Tunis, sis à Tunis à l'angle de la rue Hédi Nouira et la Rue Ibnou Chamaa Tunis.

2/ Titre foncier n°20705 Ben Arous, sis à l'angle de la Rue du Kods et Rue Ibn Jazzar à Hammam Echatt.

3/Titre foncier 50585 Tunis, sis à Tunis, à l'angle de la rue Ali Dargouth et Saad Zaghloul.

4/ Titre foncier 103555 Tunis, sis à la Rue Mohamed V.

5/ Titre foncier 586721 Nabeul, sis à la Rue de Sicile Soliman Plage.

6/ Titre foncier 12196 Sfax, (16425èmes / 32850 parts) sis à Imadat Sidi Daher, Bir Ali Ben Khelifa Sfax.

7/ Un appartement sis au 3ème étage de l'immeuble N°6 résidence Mourouj Route de Menzel Chaker Sfax.

Objet de l'annonce parue le 10/10/2023 au JORT, N°117 (annonces légales, réglementaires et judicaires) et ce du 05/12/2023 au 05/03/2024.

Il est à rappeler que toutes les entités et Personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès du Siège Social de la BFT, sis à Cité Ennacim, Rue Aboubaker Achahid, Mont Plaisir le Belvédère -1002- Tunis, contre le paiement de la somme non récupérable de 500 dinars à verser au compte de la BFT (en liquidation) tenu à la STB Agence Avenue Kheireddine Pacha Tunis sous le Numéro :

10 006 035 1881375 788 93.

Les offres sont adressées conformément au cahier des charges par voie postale dans des enveloppes cachetées au nom de Mr le Liquidateur de la BFT à l'adresse de la BFT ci-haut citée au plus tard le 17 mars 2025.

Les visites se feront tous les jours ouvrables avec une prise de Rendez-vous au préalable avec Mr le Liquidateur.

Tél : (98 440 598).

2025400485VEPA2

SOCIETE SANIMED

Siège social : RUE GREMDA KLM 10.5 - SFAX

Identifiant unique : 0620514Y

CAPITAL : 16554000 D

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 11 FEVRIER 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de LA SOCIETE SANIMED; identifiant unique 0620514Y, au lieu de la mandatrice SAUFIA BENT ABDESSLAM ALGHARBI sous le contrôle du juge commissaire Madame CHAIMA BEN CHOUCHEN.

Touts les intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leurs cabinet situé 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025400510VEPA2

SOCIETE SMC

Siège social : MANZEL HAYET 5033 ZERMEDINE - MONASTIR

Identifiant unique : 1517290C

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 17 février 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de LA SOCIETE SMC; identifiant unique 1517290C, au lieu du mandataire Sadek Ben Amor Al Arif sous le contrôle du juge commissaire Madame Chaima Ben Chouchen.

Touts les intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leurs cabinet situé 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025400511VEPA2

SOCIETE SOTEMAIL

Siège Social : MANZEL HAYET 5033 ZERMEDINE - MONASTIR

Identifiant unique : 0742284E

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 17 FEVRIER 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de LA SOCIETE SOTEMAIL; identifiant unique 0742284E, au lieu du mandataire SADEK BEN AMOR AL ARIF sous le contrôle du juge commissaire Madame CHAIMA BEN CHOUCHEN.

Toutes intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés au leurs cabinet situé au 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025400512VEPA2

SOCIETE PERIMETRE DE GESTION

Siège Social : MANZEL HAYET 5033 ZERMEDINE - MONASTIR

Identifiant unique : 1696427X

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 17 FEVRIER 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de LA SOCIETE PERIMETRE DE GESTION; identifiant unique 1696427X, au lieu du mandataire SADEK BEN AMOR AL ARIF sous le contrôle du juge commissaire Madame CHAIMA BEN CHOUCHEN.

Touts les intéressés peuvent contacter les mandataires judiciaires susmentionnés à leurs cabinet situé au 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025400513VEPA2

SOCIETE SOMOCER DE TRANSPORT

Siège Social : MANZEL HAYET 5033 ZERMEDINE - MONASTIR

Identifiant unique : 1119827X

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 17 février 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de LA SOCIETE SOMOCER DE TRANSPORT; identifiant unique 1119827X, au lieu du mandataire SADEK BEN AMOR AL ARIF sous le contrôle du juge commissaire Madame CHAIMA BEN CHOUCHEN.

Touts les intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leurs cabinet situé au 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025400514VEPA2

SOCIETE SOMOCER NEGOCE

Siège Social : MANZEL HAYET 5033 ZERMEDINE - MONASTIR

Identifiant unique : 1025370Q

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 17 FEVRIER 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de LA SOCIETE SOMOCER NEGOCE : identifiant unique 1025370Q, au lieu du mandataire SADEK BEN AMOR AL ARIF sous le contrôle du juge commissaire Madame CHAIMA BEN CHOUCHEN.

Tout les intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leurs cabinet situé au 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025400515VEPA2

SOCIETE AGRIMED

Siège social : Z.I AGEREB 3030 - SFAX

Identifiant unique : 0583952G

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 11 FEVRIER 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de LA SOCIETE AGRIMED; identifiant unique 0583952G, au lieu du mandataire SADEK BEN AMOR AL ARIF sous le contrôle du juge commissaire Madame CHAIMA BEN CHOUCHEN.

Tout les intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leurs cabinet situé au 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025400516VEPA2

SOCIETE SANIMEUBLE EX MOBIFLEXE

Siège Social : Rue 10.5 Sfax 3022 Sfax - Sud

Identifiant unique : 0578745S

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 11 février 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de LA SOCIETE SANIMEUBLE EX MOBIFLEXE; identifiant unique n°0578745, au lieu du mandataire MOHAMED BEN MOHAMED ALATHER sous le contrôle du juge commissaire Madame CHAIMA BEN CHOUCHEN.

Touts les intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés au leurs cabinet situé au 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025400517VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

De la société Nutrichem FERTILIZER

Société anonyme

Au capital de 11.140.000 dinars

Siège social : Rue Abderrahmane El Bahri, Boumhel, Ben Arous, Tunisie

Identifiant unique : 1746586R/H

Messieurs les actionnaires de la société Nutrichem FERTILIZER sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 14 mars 2025 à 14h à la zone industrielle Saint Gobain - Mégrine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2023 ;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2023 ;

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 ;

4- Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2023 ;

5- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

6- Quitus aux administrateurs;

7- Affectation des résultats;

8- Fixation des jetons de présence pour l'année 2023,

9- Prolongation du mandat du PDG

10- Renouvellement des mandats des administrateurs,

11- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

12- Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication légale.

2025R00378SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société CDC Gestion

SA au capital de 500 000 Dinars

Identifiant unique : 1313439A

RC : B01166322013

Siège social : Résidence Lakéo, Rue du Lac Michigan Les Berges du Lac 1053 Tunis

Suivant procès-verbal du conseil d'administration daté du 11 Février 2025, les actionnaires de la société anonyme «CDC Gestion SA» sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le Mardi 18 Mars 2025 à dix heures aux locaux de la société «Caisse des Dépôts et Consignations Gestion» sis à Résidence Lakéo, Rue du Lac Michigan Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et des délais de convocation

- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital

- Augmentation du capital réservée aux personnes physiques

- Modification et mise à jour des statuts

- Délégation de pouvoirs au conseil d'administration

- Pouvoirs pour formalités.

2025R00384SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société El Hadayek S.A

Gp1 Km 12 Boumhel

Identifiant Unique : 0035626T

Messieurs les actionnaires de la Société EL HADAYEK, S.A, sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 24/03/2025 à 9H au local de l'établissement secondaire de la société El Hadayek sis Immeuble 1 de Skazzar, rue Alfred Nobel Les Berges du lac 3, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2024.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2024.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2024.

7) Distribution de dividendes.

8) Distribution de jetons de présence.

9) Quitus aux Administrateurs.

10) Démission d'un Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur.

11) Désignation d'un commissaire aux comptes.

12) Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au local de l'établissement secondaire de la société EL HADAYEK sis à Immeuble 1 de Skazar, rue Alfred Nobel Les Berges du Lac 3.

2025R00401SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

COTUGRAIN HORTIMAG - SA

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle de Saint Gobain - Lot n° 9 - Mégrine

Identifiant unique : 0033067 A

Messieurs les actionnaires de la Société COTUGRAIN HORTIMAG SA, sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social, le mercredi 19 mars 2025 à 10 h en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption du mode de gestion portant dissociation entre les fonctions de Président du conseil d'administration et celles de directeur général ;

- Modifications corrélatives des statuts ;

- Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2025R00405SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société des Travaux Ferroviaires

Capital : 4111940 DT

R.C : C18021997

M.F : 033470H/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société des Travaux Ferroviaires - SOTRAFER sont invités à l'assemblée générale ordinaire le 17 mars 2025 à 10h du matin au siège social, sis au 38 Rue Kheireddine Barbarousse - 1001 Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2022.

2- Approbation de la nomination des membres au conseil d'administration.

3- Approbation du renouvellement des mandats des administrateurs.

4- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif au rapport d'activité et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

5- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

6- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

7- Affectation des Résultats.

8- Quitus aux administrateurs.

9- Attribution des jetons de présence aux administrateurs.

2025R00407SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société des Travaux Ferroviaires

Capital : 4111940 DT

R.C : C18021997

M.F : 033470H/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société des Travaux Ferroviaires SOTRAFER sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire le 17 mars 2025 à 12h au siège social, sis au 38 Rue Kheireddine Barbarousse - 1001 Tunis - et ce à l'effet de délibérer sur L'ordre du jour suivant :

- L'application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Modification du statut de la société conformément à la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

2025R00408SANB3

Société SEGAV CAP BON TRAVEL SERVICE

Société Anonyme

Capital social : 300 000 DT

Rue de l'Environnement Mrazka 8050 Hammamet

Identifiant unique : 0022825F

En application des dispositions du paragraphe 3 de l'article 195 du code des sociétés commerciales Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société SEGAV CAP BON TRAVEL SERVICE société anonyme, au capital de 300 000 dinars Tunisiens, sont convoqués à assister à l'assemblée ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 février 2025 à 11h ,au siège social de la société, Rue de l'environnement Mrazka 8050 Hammamet sur convocation des deux membres en exercice du conseil d'administration à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un administrateur.

- Pouvoirs et formalités

Les membres du conseil d'administration ayant convoqué la présente assemblée générale.

2025R00411SANB3

Convocation à L'assemblée Générale Ordinaire

Société Nationale Immobilière de Tunisie Sud Sa

Capital : 1.200.000 TND

Siège Social : Rue Commandant Bejaoui 3000 Sfax

Matricule Fiscal : 11661T/P/M000

La SNIT SUD porte à la connaissance de tous les actionnaires de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 14 Mars 2025 à 10H30 au siège de la SNIT SUD sis à rue Commandant Bejaoui - Sfax - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2023.

2) Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2023.

3) Affectation des résultats de l'exercice 2023.

4) Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5) Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

6) Nomination de membres de conseil.

7) Renouvellement des mandats des membres du conseil.

2025X00251SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Des actionnaires statuant sur les exercices 2023 et 2024

Société «Briqueterie Lahmar et Compagnies» BLC

Société anonyme

Au capital de 15 130 500,000 DT

Siège social : Zone Industrielle - 5080 Teboulba

Identifiant Unique : 0318028Y

N° d'affiliation à la CNSS : 145320-14

Les actionnaires de la société «Briqueterie LAHMAR ET COMPAGNIES» BLC, société anonyme, sont convoqués par le conseil d'administration réuni le 12 février 2025, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires, au siège social de la société, le mercredi 9 avril 2025 à dix (10) heures et demi du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des modes et délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires;

2/ Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatifs aux exercices 2023 et 2024;

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2023 et 2024;

4/ Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatifs aux exercices 2023 et 2024;

5/ Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2023 et 2024;

6/ Approbation des rapports de commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2023 et 2024;

7/ Affectation des résultats des exercices 2023 et 2024;

8/ Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du CSC;

9/ Quitus aux membres du conseil d'administration, au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général;

10/ Approbation des jetons de présences alloués aux membres du conseil d'administration ainsi que les rémunérations des membres du comité permanent d'audit;

11/ Discussion de l'élection de nouveaux membres du conseil d'administration pour le reste du mandat actuel;

12/ Nomination du commissaire aux comptes de la société;

13/ Questions diverses;

14/ Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social les rapports de gestion établi par le conseil d'administration relatifs aux exercices 2023 et 2024, les états financiers relatifs aux exercices 2023 et 2024, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet de résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2023 et 2024 ainsi que la liste des actionnaires et dirigeants.

2025X00260SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 07 avril 2025 à 11h

MENINX HOLDING SA

SA au Capital de : 81 000 000 DT

Siège social : 15 Avenue de Carthage 1000 Tunis

Identifiant Unique : 1014721 J

Les actionnaires de la société MENINX HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui aura lieu le lundi 07 Avril 2025 à 11 h au siège social de la société sis au 15 Avenue de Carthage, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3. Examen et approbation des conventions réglementées.

4. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs, le président du conseil et le directeur général.

5. Lecture et approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels de l'exercice 2024.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

7. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général

8. Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs et renouvellement du mandat d'administrateurs.

9. Nomination des commissaires aux comptes.

10. Pouvoirs et formalités.

Nous mettons à la disposition des actionnaires au siège de la société le rapport de gestion individuel relatif à l'exercice 2024 établi par le conseil d'administration, les états financiers individuels relatifs à l'exercice 2024, l'aval des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposé à l'assemblée, les rapports des co-commissaires aux comptes, ainsi que la liste des actionnaires.

2025400467SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 17 Mars 2025

Actifs précieux APEX S.A

Capital social : 8 928 150 Dinars Tunisiens

IU : 1451581A

Siège social : Usine : Zone Industrielle Zriba - Zaghouan

Les actionnaires de la société Actifs Précieux APEX S.A sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le lundi le 17 Mars 2025 à 10h au siège de la société ZITOUNA CAPITAL, Immeuble La Renaissance Boulevard qualité de la vie Bloc A, 2ème étage Le Kram 2015 Tunis à partir de 10H pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le délai et le mode de convocation de l'assemblée

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'année 2023.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5. Approbation des conventions prévues par l'article 200, 205 et 475 du CSC.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

8. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023

9. Pouvoir pour formalités.

2025400473SANB3

NOVARINO TUNISIE SA

Capital social : 3500.000,000 DT

Siège social : Z.I El Alia 7016 Bizerte

MF : 945413W/A/M/000

Les actionnaires de la société Novarino Tunisie SA, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 19 mars 2025 à 10h00 à Immeuble Fraj Les Berges du Lac 1 pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités de convocation, de l'ordre du jour et des projets des résolutions de l'AGE du 19/03/2025.

- Approbation de l'annulation d'actions et réduction corrélative de capital et approbation de la nouvelle structure du capital.

- Modification corrélative des statuts.

- Pouvoirs.

2025400477SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AFRICA HOLDING

S.A au Capital de 3 000 000 Dinars

Siège social : 93, Rue de Palestine, 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1448426P

Les actionnaires de la société AFRICA HOLDING sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 14 mars 2025 à 10 h au siège social en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers des exercices 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023.

2- Examen et approbation, s'il y a lieu, des rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société au cours de ces mêmes exercices 2016 à 2024.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ces mêmes exercices.

4- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

5- Affectation des résultats des exercices 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Renouvellement des mandats des administrateurs.

8- Nomination d'un commissaire aux comptes.

9- Pouvoirs pour les formalités.

2025400484SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société "AIRBUS ATLANTIC TUNISIE" (La Société STELIA AEROSPACE auparavant) dont le siège social est situé à la zone industrielle M'Ghira III, à la rue de Gabès de la délégation de Fouchana du gouvernorat de Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2022-09-0201-0010983 en date du 22 novembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des composants pour avion, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Fouchana.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Fouchana ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société "TECHNIPROTEC METAL" dont le siège social est situé à proximité de la route de Sousse à la zone industrielle de Messaadine 4013 de la délégation de M'saken du Gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N°A-2024-09-0201-0003528 en date du 5 Mars 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de traitement et revêtement des métaux, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sousse et de la municipalité de Messaadine.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Messaadine ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société Nationale de Distribution des Pétroles "AGIL Energie" dont le siège social est situé à l'Avenue Med Ali Akid cité olympique 1003 El Khadra - Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N°A-2025-09-0201-0001888 en date du 4 février 2025 en vue d'obtenir une autorisation pour apporter des modifications à un établissement classé de première catégorie consistant en un centre de remplissage et de stockage de bouteilles de gaz de pétrole liquéfié et un dépôt de gaz de pétrole liquéfié en quatre sphères sous talus fixes, d'une capacité unitaire de 4000 m², situé à la zone pétrolière de Radés du gouvernorat de Ben Arous objet de l'arrêté d'autorisation de première catégorie enregistrée sous le N°0405 en date du 16 Mars 2005, pour l'installation d'une nouvelle ligne de remplissage de bouteilles de gaz domestique d'une capacité de 1500 bouteilles par heure, la réhabilitation de l'unité de remplissage des bouteilles de gaz industriel de 25 kg et l'unité de maintenance des bouteilles de gaz ainsi que d'autres modifications, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Radés.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le Gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Radés ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société PLASTI-KA dont le siège social est situé à proximité de la route nationale n°1 à la zone industrielle de Kalaa El Kebira du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, sous le N°A-2022-09-0201-0007260 en date du 01 Août 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication de matières plastiques, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sousse et de la municipalité de Kalaa El Kebira.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le secrétaire générale chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Kalaa El Kebira ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société "KATEX CONFECTION" dont le siège social est situé à la rue de Farhat Hached à Korba du gouvernorat de Nabeul, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N°A-2022-09-0201-0006951 en date du 26 juillet 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul et de la municipalité de Korba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneur de Nabeul ou Monsieur le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Korba ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Rouhia dont le siége social est situé à l'Avenue Habib Bourguiba, Commune de Rouhia du gouvernorat de Siliana, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°A-2022-09-0201-0010947 en date du 22 Novembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité d'un abattoir de viandes rouges située à proximité de la Route locale N°661 (Route Jmilette) de la délégation de Rouhia du gouvernorat de Siliana et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Siliana ou de la municipalité de Rouhia.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Siliana ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Rouhia ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois a compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société les Industries Métallurgiques du Sud "IMS" dont le siège social est situé à la rue Habib Bourguiba N°14 - 3000 Sfax ville, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N°A-2023-09-0201-0001982 en date du 5 février 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication et de traitement de fer située à proximité de la route nationale N°14 "RN14" reliant Sfax à Gafsa au Km 31 de la délégation d'Agareb du gouvernorat de Sfax et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax ou de la municipalité d'Agareb.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'Agareb ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "Med Oil Company" dont le siège social est situé à proximité de la route nationale N°1 "RN 1" au Km 12 à Ezzahra 2034 Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N°A-2023-09-0201-0002849 en date du 5 Avril 2023 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation règlementaire d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des margarines et des graisses végétales située à proximité de la route du bac à la zone industrielle de Radés du gouvernorat de Ben Arous objet de l'arrêté d'autorisation de deuxième catégorie enregistrée sous le N°0815 en date du 3 Avril 2015 et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous ou de la municipalité de Radés.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Rades ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Vente sous plis fermés

MEDICALE GAZE SA

MF : 0014442X

La société MEDICALE GAZE SA met à la vente sous plis fermés au plus offrant un lot de matériels de tissage usagés ci-dessous détaillé avec un prix minimum de 30.000 (trente mille) Dinars.

Quantité et désignation :

1 ENCOLLEUSE AVEC 7 TAMBOURS

36 METIERS A TISSER POUR TISSAGE A JET D'AIR LAISE 120CM AVEC 72 ENSOUPLES

1 LOT ENSOUPLES LARGEUR 220CM

1 LOT PIECES DE RECHANGES

1 AUTRES MATERIELS «FERAILLES»

Pour la participation à cette vente les intéressés peuvent déposer leurs offres sous plis fermés contenant obligatoirement l'identité du participant et l'offre financière.

Les offres doivent être déposées au bureau d'ordre de la société sise au 22 Rue du cuir ZI Sidi Rezig Mégrine au plus tard le 15 Mars 2025.

La visite du matériel peut être faite sur place au siège de la société du lundi au vendredi de 9h du matin à 16h après midi.

2025R00394DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Rawdha Rhouma titulaire de la CIN n°04776873 déclare la perte de l'acte de propriété n°20922/09 objet du titre foncier n°89707 Ariana sise à cité Tathamen Ariana.

Une attestation de perte a été délivrée sous n°97 du 18/02/2025 par la sécurité nationale de Nacer 3.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 18/02/2025.

2025R00412DIVD2

Perte du titre de propriété

M. Samir Ben Khemais Saidani, CIN n°01504286 délivrée à Tunis le 9 août 2017, résident à la cité Al Hana, n° 292, Bizerte du titre de propriété original sous le titre 65206, objet du titre immobilier, n°153567, Bizerte, d'après un certificat de perte délivré par le chef du commissariat de Rawabi à Bizerte.

2025R00413DIVD2

Avis

Mohamed Ayadi déclare la perte du titre de propriété d'une parcelle de terre de 701.85 m² située à la route de Gabès km 6 Sfax il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2025X00250DIVD2

Avis

Mm Wissem Rekik titulaire de la CIN n°05343296 annonce qu'elle possède un garage sis à cité 3 septembre Mahres Sfax, son titre de propriété de ce garage a disparu, il veut avoir un extrait de cet acte originale, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Chawachi Fouzia notaire à Mahres, dans un délai de 30 jours, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X00253DIVD2